

Prix du mérite – Enseignement

Ce prix est accompagné d'une subvention d'enseignement de 3 000\$

« Le Prix en enseignement récompense le travail exceptionnel d'une personne du personnel enseignant (...) »

EXTRAIT de la [Politique no 3 sur l'attribution de distinctions honorifiques](#)

EXTRAIT de la [Procédure sur l'attribution de distinctions honorifiques](#)

6.3 Prix en enseignement

Deux prix en enseignement peuvent être accordés :

- a) un prix dans la *catégorie professeure, professeur* avec un volet spécifique à chaque année :
 - **années paires (2022, 2024, etc.) – un prix pour le volet *carrière*, accordé à une professeure, un professeur ou à une, un maître de langue s'étant distingué pour l'ensemble de sa carrière, en particulier par sa contribution exceptionnelle à la qualité de la formation des étudiantes, étudiants et au développement de la pédagogie universitaire;**
 - années impaires (2023, 2025, etc.) – un prix pour le *volet innovation*, accordé à une professeure, un professeur ou à une, un maître de langue qui s'est distingué par une ou des réalisations exemplaires et innovatrices en matière de formation et de pédagogie;
- b) un prix dans la *catégorie chargée, chargé de cours*.

6.3.1 Critères d'admissibilité

Sont admissibles :

- a) les professeures régulières, professeurs réguliers;
- b) les maîtres de langue;
- c) les chargées, chargés de cours.

6.3.2 Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- a) démonstration de la qualité de l'encadrement et de l'enseignement :
 - stimulation de la curiosité et de la créativité des étudiantes, étudiants;
 - ouverture, disponibilité, compréhension à leur égard;
 - accompagnement dans leurs apprentissages;
 - passion et enthousiasme pour l'enseignement;
 - développement d'une approche, de stratégies ou de moyens d'enseignement ou d'apprentissage efficaces adaptés aux caractéristiques des étudiantes, étudiants;
 - qualité de la préparation des plans et des notes de cours;

- qualité de l'évaluation des apprentissages;
 - diligence dans la correction des travaux et rétroaction constructive auprès des étudiantes, étudiants;
 - mise à jour des enseignements selon l'avancement des connaissances et les objectifs des programmes;
 - diversification et pertinence des approches et des stratégies pédagogiques;
 - élaboration d'outils pédagogiques ayant un impact significatif sur l'enseignement;
 - contribution à la qualité de l'encadrement pédagogique des étudiantes, étudiants;
 - participation à des ateliers, forums ou conférences traitant de la pédagogie universitaire.
- b) démonstration de l'effort d'innovation pédagogique et didactique ainsi que du leadership en enseignement :
- un leadership pédagogique auprès des collègues, par exemple la réalisation de projets associés à l'enseignement ou à l'apprentissage, la participation à une équipe pédagogique de programme ou l'implication dans un centre de formation pédagogique;
 - des initiatives en enseignement, comme la mise au point de nouvelles stratégies pédagogiques efficaces pour améliorer l'apprentissage ou des travaux pédagogiques en collaboration avec d'autres enseignantes, enseignants;
 - le renouvellement de l'enseignement, notamment l'adaptation de contenu et des méthodes pédagogiques aux besoins des étudiantes, étudiants, le décloisonnement des enseignements dans un programme et l'intégration efficace des technologies de l'information et de la communication;
 - La création d'activités d'apprentissage pertinentes ou la création de nouvelles modalités d'évaluation cohérentes avec les objectifs d'apprentissage.
- c) pour les candidatures de professeures, professeurs, et de maîtres de langue, s'ajoutent :
- la direction d'activités à l'intention de collègues universitaires portant sur l'enseignement et l'apprentissage;
 - l'exercice d'un rôle-conseil en matière de méthodes pédagogiques auprès de collègues;
 - l'accompagnement ou le pilotage de modifications de programmes porteuses de développement pédagogique;
 - des communications ou des publications liées à l'enseignement.

6.3.3 Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend :

- a) le formulaire de dépôt de candidature approprié;
- b) une lettre de présentation rédigée par la porteuse, le porteur de dossier, d'au plus deux pages, explicitant la pertinence de la candidature, en regard des critères d'évaluation;
- c) une déclaration d'au plus trois pages, rédigée par la candidate, le candidat, explicitant ses réalisations les plus méritoires sur le plan de la formation des étudiantes, étudiants et sa philosophie d'enseignement;
- d) deux lettres d'appui provenant de membres du personnel de l'Université ou d'étudiantes, étudiants;

- e) un rapport synthèse des évaluations de l'enseignement couvrant au moins les deux dernières années, disponible sur demande à la personne responsable au décanat de la faculté ou de l'école de la candidate, du candidat;
- f) deux plans de cours récents de la candidate, du candidat;
- g) un curriculum vitæ abrégé qui permet d'apprécier les réalisations de la candidate, du candidat en matière d'enseignement;
- h) un portfolio de matériel pédagogique ou tout autre document jugé pertinent.